

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 décembre 2023**

DATE DE LA CONVOCATION

08 décembre 2023

*Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants*

Titulaires présents : 31
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 36

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois
Et le 18 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de Monsieur Gilles CLEMENT, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Yves-Marie HAHUSSEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

André JOLY (Chambord) a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Anne-Marie THOMAS a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury).

Membres Titulaires absents ou excusés : -

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :

Philippe GRANADOS (Crouy-Sur-Cosson), Florence BARRAUD-RODET (Thoury).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Danièle DEBOUT a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-107-2023

Objet : Attribution d'un complément au fonds de concours de 100 000 € accordé à la commune de Montlivault pour l'aménagement de son cœur de village - Majoration de 43 202,56 €

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget 2018, une somme de 100 000€ a été adoptée afin de pouvoir verser un fonds de concours à la commune de Montlivault pour l'accompagner dans le cadre de ses travaux d'aménagement d'espaces publics. Ce fonds de concours a été confirmé par arrêté du Président n°2018-38, qui a attribué à la commune de Montlivault pour ses travaux d'aménagement d'espaces publics, un montant de 100 000€.



A l'époque le plan de financement de la commune était le suivant :

DEPENSES TTC	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
LOT 1 - Terrassement	773 418,48	DETR	90 000,00	9%
Lot 2 - Plantation	42 971,90	REGION	87 300,00	9%
MOE	43 478,40	CD 41	52 150,00	5%
SPS	2 184,00	CCGC	100 000,00	10%
Etudes	16 800,00	SIDELC	14 000,00	1%
SIDELC	124 010,26	FCTVA	166 516,00	16%
Autres frais	12 231,98	COMMUNE DE MONTLIVAUT	505 129,02	50%
TOTAL DEPENSES	1 015 095,02	TOTAL RECETTES	1 015 095,02	

Monsieur le Président indique ensuite que dans le cadre de ses travaux, la commune a connu un surcoût imprévisible relatif à la mise en conformité des câbles souterrains d'éclairage public. Ce surcoût est de 43 202,56 €.

Monsieur le Président propose, conformément à l'avis de la Conférence des Maires du 02/11/2023, d'attribuer un complément au fonds de concours initial accordé à la commune de Montlivault d'un montant de 43 202,56 €.

Le plan de financement de l'opération sera donc le suivant :

DEPENSES TTC	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
LOT 1 - Terrassement	773 418,48	DETR	90 000,00	9%
Lot 2 - Plantation	42 971,90	REGION	87 300,00	9%
MOE	43 478,40	CD 41	52 150,00	5%
SPS	2 184,00	CCGC	143 202,56	14%
Etudes	16 800,00	SIDELC	14 000,00	1%
SIDELC	167 212,82	FCTVA	166 516,00	16%
Autres frais	12 231,98	COMMUNE DE MONTLIVAUT	505 129,02	50%
TOTAL DEPENSES	1 058 297,58	TOTAL RECETTES	1 058 297,58	

Il précise que les crédits seront pris dans l'enveloppe des 80 000 € de dépenses imprévues allouées pour 2023.

Après avoir présenté cette proposition en commission ressources réunie le 6 décembre 2023, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil communautaire d'attribuer un complément au fonds de concours initial accordé à la commune de Montlivault d'un montant de 43 202,56 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE l'attribution d'un complément au fonds de concours initial accordé à la commune de Montlivault d'un montant de 43 202,56 € ;
- AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer toutes les pièces relatives à cette affaire et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT

Le Président

Gilles CLEMENT

